

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS

9 Novembre 2009

Accueil de Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat

par

Monsieur Ambroise DUPONT, Président de l'Union Amicale des Maires

Monsieur le Président, à la veille de l'adoption de lois qui devraient modifier en profondeur la vie de nos collectivités, vous avez accepté volontiers notre invitation. Au nom de notre Amicale des Maires et de tous ceux qui sont ici, je suis personnellement très heureux de votre présence parmi nous.

Certes, nous avons foi en l'avenir, mais vous savez comme moi, Monsieur le Président, que les élus que nous sommes s'interrogent et que nos concitoyens n'y voient plus clair dans le paysage administratif local. Chacun a besoin d'explications et nous comptons sur vous pour nous éclairer.

Tout le monde vous connaît, mais avant d'entrer dans le cœur du sujet, je voudrais rappeler brièvement à nos collègues les étapes de votre carrière.

Vous êtes, depuis le 1er octobre 2008, le cinquième Président du Sénat de la Vème République.

Avant tout élu local depuis votre élection à la mairie de Rambouillet, en 1983, conseiller régional d'Île-de-France, de 1985 à 1989, vous avez été aussi Président de l'Union des Maires des Yvelines de 1995 à 2004.

Sénateur des Yvelines dès 1986 - le plus jeune élu de la Haute Assemblée à l'époque - réélu en 1995, Vice-président du Sénat de 1997 à 2001, vous avez présidé la Commission des affaires économiques et du Plan jusqu'en 2004.

Par deux fois ministre, d'abord ministre délégué aux Relations du travail dans le gouvernement Raffarin, puis ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des Jeunes dans le gouvernement Villepin, tous vos interlocuteurs reconnaissent vos qualités d'écoute et de dialogue.

Vous êtes redevenu sénateur en 2007 et maire de Rambouillet, la même année. Nous connaissons la suite...

C'est donc en collègue et en ami que nous avons le plaisir de vous accueillir dans le Calvados, et en spécialiste de la vie des territoires qui, au quotidien, a toujours défendu l'intérêt des collectivités territoriales, notamment les plus fragiles.

Mes chers collègues, vous le savez tous, le Sénat qui représente les collectivités territoriales est mobilisé sur le dossier de la réforme.

Le Président Larcher a créé une Mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, composée de trente-six membres représentant toutes les sensibilités politiques et ayant une expérience approfondie des responsabilités locales. La Mission, présidée par notre collègue, Claude Belot, a procédé à de nombreuses auditions et s'est déplacée dans plusieurs régions pour approfondir ses réflexions. Vous avez d'ailleurs participé, Monsieur le Président, à certains déplacements.

La Mission a rendu un rapport contenant 90 propositions sur lesquelles un débat en séance publique a été organisé, en juin dernier, pour permettre aux sénateurs de s'exprimer. Parallèlement, un groupe de travail de la majorité parlementaire auquel j'ai participé a également travaillé sur ces questions et apporté sa contribution à la réforme.

Compte tenu de ses attributions, le Sénat examinera, en premier, le projet de réorganisation territoriale.

Sans faire une analyse des raisons de la réforme, je rappellerai simplement que l'empilement des structures et l'enchevêtrement des compétences sont devenus source de complexité et de lourdeurs, autant pour les citoyens que pour les élus eux-mêmes. Le « mille feuilles administratif » dont tout le monde parle est une réalité.

A titre personnel, je crois que je pouvais dire, quelques mois après le début de mon mandat de conseiller général, que je connaissais à peu près tous les circuits de financement et de décision ; désormais, je suis incapable de donner d'emblée une réponse sûre à mon interlocuteur ; il faut que je consulte plusieurs services !

En outre, à l'heure où l'Etat, à travers la RGPP, montre l'exemple avec une politique d'économie axée sur une meilleure efficacité des services, les collectivités doivent suivre.

C'est donc autour de 3 grands axes que s'opéreront les changements :

- Allégement et simplification de notre organisation territoriale ;
- Renforcement de la démocratie locale ;
- Adaptation de notre organisation territoriale pour être plus efficace.

J'ai évoqué à plusieurs reprises « la réforme » des collectivités territoriales ; j'aurais dû dire « les réformes » car les changements sont profonds et ce sont en réalité 4 projets de lois complémentaires :

- le 1^{er} projet pose les principes du conseiller territorial, celui des métropoles, ainsi que le regroupement volontaire des départements et des régions et le développement de l'intercommunalité ; dit « *Projet de loi de réforme des collectivités territoriales* »
- le second projet traite de l'élection des conseillers territoriaux et du renforcement de la démocratie locale ; dit « *Projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale* »
- un 3^{ème} projet permettant l'élection des conseillers territoriaux en mars 2014 et réduisant le mandat des conseillers régionaux élus en mars 2010, de 6 à 4 ans, et celui des conseillers généraux élus en mars 2011, de 6 à 3 ans ; dit « *Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux* »
- enfin, la 4^{ème} loi sera une loi organique à caractère technique.
dit « *Projet de loi relatif à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales* »

J'ajoute à cet inventaire, la suppression de la taxe professionnelle dès le projet de loi de finances pour 2010.

C'est au final une réforme qui devrait apporter plus de simplicité, plus de clarté et plus de transparence démocratique. Mais elle devra se faire en préservant les intérêts de nos collectivités territoriales, en particulier leurs ressources et leur autonomie, essentielles pour réaliser les politiques dont elles ont la charge.

Monsieur le Président, je vous cède la parole. Tous les participants à notre assemblée générale attendent vos propos et y seront très attentifs.

Pas que les maires du Calvados, d'ailleurs. Je salue, ce matin, tout particulièrement les cinq maires du canton de Kornaka, au Niger, qui séjournent en ce moment dans la commune de notre collègue, Jean-Paul GAUCHARD, maire d'Ifs, dans le cadre d'un projet au titre de la coopération décentralisée avec cinq communes du Calvados. Je leur souhaite la bienvenue dans notre pays et dans notre département et je me réjouis de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Monsieur le Président, c'est à vous.

Ambroise DUPONT, 9 novembre 2009